



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 mai 2012 (05.07)
(OR. en)**

10397/12

PUBLIC 32

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - MARS 2012

Le présent document contient:

- à l'ANNEXE I, une liste des actes adoptés par le Conseil en MARS 2012¹²;
- à l'ANNEXE II, des informations complémentaires relatives à l'adoption de ces actes. La PARTIE I contient des informations sur l'adoption des actes législatifs, notamment la date d'adoption, la session pertinente du Conseil, la cote du document adopté et, le cas échéant, les règles de vote applicables, les résultats du vote, les explications de vote ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil. La PARTIE II livre des informations relatives à l'adoption d'autres actes, que le Conseil a décidé de rendre publiques.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document est également disponible sur Internet à l'adresse suivante:

<http://consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/monthly-summaries-of-council-acts>

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: <http://consilium.europa.eu/documents/access-to-council-documents-public-register?lang=fr>

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Ils sont disponibles sur Internet à l'adresse ci-dessous:

<http://consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/council-minutes?lang=fr>

**LISTE DES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL
EN MARS 2012**

3151^e session du Conseil de l'Union européenne (Justice et affaires intérieures), tenue à Bruxelles le 8 mars 2012

Décision n° 281/2012/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 573/2007/CE portant création du Fonds européen pour les réfugiés pour la période 2008-2013 dans le cadre du programme général "Solidarité et gestion des flux migratoires"
JO L 92 du 30.3.2012, p. 1

Règlement (UE) n° 258/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (protocole relatif aux armes à feu) et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions
JO L 94 du 30.3.2012, p. 1

Directive 2012/12/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 modifiant la directive 2001/112/CE du Conseil relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine
JO L 115 du 27.4.2012, p. 1

Directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen (Refonte)
doc. 18581/11 + COR 1 + COR 2 (pl) + REV 1 (el) + ADD 1

Conclusions du Conseil sur la suite donnée à l'évaluation Schengen effectuée en 2009-2010 - Évaluation Schengen de la France
doc. 6334/12

Décision d'exécution 2012/144/PESC du Conseil du 8 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire
JO L 71 du 9.3.2012, p. 50

Règlement d'exécution (UE) n° 193/2012 du Conseil du 8 mars 2012 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire
JO L 71 du 9.3.2012, p. 5

2009/496/CE, Euratom: Décision du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions du 26 juin 2009 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des publications de l'Union européenne

JO L 168 du 30.6.2009, p. 41

Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, au remplacement des protocoles n^{os} 1, 2 et 3 et de leurs annexes et aux modifications de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part
doc. 15975/10

2012/176/UE: Décision du Conseil du 8 mars 2012 relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux principes généraux de la participation du Royaume du Maroc aux programmes de l'Union

JO L 90 du 28.3.2012, p. 1

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n^o 12/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les mesures prises par l'UE ont-elles contribué à l'adaptation de la capacité des flottes de pêche aux possibilités de pêche existantes?"

doc. 6508/12

2012/243/UE: Décision du Conseil du 8 mars 2012 concernant la conclusion d'un protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée, et fixant les règles de procédure y afférentes

JO L 121 du 8.5.2012, p. 16

Conclusions du Conseil concernant l'établissement de lignes directrices en vue du renforcement de la gouvernance politique dans le cadre de la coopération Schengen

doc. 7238/2/12 REV 2

Conclusions du Conseil concernant un cadre commun pour une solidarité réelle et concrète à l'égard des États membres dont le régime d'asile est soumis à des pressions particulièrement fortes, notamment en raison de flux migratoires mixtes

doc. 7115/12

**3152^e session du Conseil de l'Union européenne (Environnement), tenue à Bruxelles
le 9 mars 2012**

Décision du Conseil relative à une position de l'Union, au sein du comité mixte de coopération douanière Union européenne-États-Unis, concernant la reconnaissance mutuelle du programme relatif aux opérateurs économiques agréés de l'Union européenne et du programme de partenariat douane-commerce contre le terrorisme des États-Unis
doc. 6759/12 ADD 1 COR 1 (lt)

Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine établissant un cadre pour la participation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne
doc. 6653/12

Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine établissant un cadre pour la participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne
doc. 17177/11

Conclusions du Conseil concernant la feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050
doc. 6837/12

Conclusions du Conseil sur le suivi de la 17^e session de la conférence des Parties (COP 17) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7^e session de la réunion des Parties (CMP 7) au protocole de Kyoto (Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011)
doc. 6841/12

Conclusions du Conseil: Rio + 20: Pistes pour un avenir durable
doc. 6892/12

3153^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières), tenue à Bruxelles le 13 mars 2012

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 13/2011 de la Cour des comptes concernant le régime douanier 42
doc. 6967/12 + COR 1 + COR 2 (pt)

2012/193/UE: Décision du Conseil du 13 mars 2012 relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'arrangement entre l'Union européenne et la République d'Islande, la Principauté de Liechtenstein, le Royaume de Norvège et la Confédération suisse sur la participation de ces États aux travaux des comités qui assistent la Commission européenne dans l'exercice de ses pouvoirs exécutifs dans le domaine de la mise en œuvre, de l'application et du développement de l'acquis de Schengen
JO L 103 du 13.4.2012, p. 3

Conclusions du Conseil - Position de l'Union européenne en vue de la 85^e session du Conseil de l'Organisation internationale du cacao (OIC) (Guayaquil, Équateur, du 26 au 30 mars 2012)
doc. 7148/1/12 REV 1

Décision 2012/149/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la position commune 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée
JO L 74 du 14.3.2012, p. 8

Décision du Conseil 2012/150/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2011/872/PESC portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme
JO L 74 du 14.3.2012, p. 9

Règlement d'exécution (UE) n° 213/2012 du Conseil du 13 mars 2012 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 1375/2011 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme
JO L 74 du 14.3.2012, p. 1

2012/156/UE: Décision d'exécution du Conseil du 13 mars portant suspension des engagements du Fonds de cohésion en faveur de la Hongrie à partir du 1^{er} janvier 2013
JO L 78 du 17.3.2012, p. 19

Conclusions du Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte
doc. 6905/1/12 REV 1

2012/211/UE: Décision du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2011/734/UE adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif
JO L 113 du 25.4.2012, p. 8

3154^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères/commerce), tenue à Bruxelles le 16 mars 2012

Conclusions du Conseil concernant l'approche de l'UE à l'égard du commerce, de la croissance et du développement au cours de la prochaine décennie
doc. 7412/12

3155^e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Bruxelles les 19 et 20 mars 2012

Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE à l'égard de la Convention internationale pour la protection des végétaux
doc. 7132/1/12 REV 1

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n°11/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité ?"
doc. 7484/12

Décision du Conseil du 19 mars 2012 portant renouvellement du mandat du vice-président de l'Office communautaire des variétés végétales
JO C 82 du 21.3.2012, p. 6

Décision 2012/159/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte
JO L 80 du 20.3.2012, p. 18

Décision 2012/158/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine
JO L 80 du 20.3.2012, p. 17

2012/177/UE: Décision du Conseil du 19 mars 2012 modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Bank of Greece, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales
JO L 90 du 28.3.2012, p. 21

Conclusions du Conseil sur la communication de la Commission relative à la dimension extérieure de la politique commune de la pêche
doc. 7087/1/12 REV 1 ADD 1 COR 1

3156^e session du Conseil de l'Union européenne (Transports, télécommunications et énergie), tenue à Bruxelles le 22 mars 2012

Règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 confiant à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) des tâches liées au respect des droits de propriété intellectuelle, notamment la réunion de représentants des secteurs public et privé au sein d'un Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle
Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE
JO L 129 du 16.5.2012, p. 1

Règlement (UE) n° 387/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 modifiant le règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil relatif au Fonds européen pour la pêche en ce qui concerne certaines dispositions ayant trait à la gestion financière pour certains États membres qui connaissent de graves difficultés ou une menace de graves difficultés quant à leur stabilité financière
JO L 129 du 16.5.2012, p. 7

**3157^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Bruxelles
les 22 et 23 mars 2012**

Décision du Conseil relative à la signature et la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie établissant un cadre pour la participation de la République d'Albanie aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne
doc. 9993/11

Décision 2012/174/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant l'action commune 2008/851/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie
JO L 89 du 27.3.2012, p. 69

Décision 2012/173/PESC du Conseil du 23 mars 2012 relative à l'activation du centre d'opérations de l'Union européenne pour les missions et l'opération relevant de la politique de sécurité et de défense commune se déroulant dans la Corne de l'Afrique
JO L 89 du 27.3.2012, p. 66

Décision 2012/166/PESC du Conseil du 23 mars 2012 visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive
JO L 87 du 24.3.2012, p. 49

Approbation de la position à adopter par l'Union européenne et ses États membres au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du plan d'action UE-Jordanie pour la PEV
doc. 7685/1/12 REV 1 ADD 1

Décision 2012/170/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie)
JO L 87 du 24.3.2012, p. 92

Décision d'exécution 2012/171/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie
JO L 87 du 24.3.2012, p. 95

Règlement d'exécution (UE) n° 265/2012 du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre l'article 8 bis, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie
JO L 87 du 24.3.2012, p. 37

Décision d'exécution 2012/256/PESC du Conseil du 14 mai 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie
JO L 126 du 15.5.2012, p. 9

Règlement d'exécution (UE) n° 410/2012 du Conseil du 14 mai 2012 mettant en œuvre l'article 32, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie
JO L 126 du 15.5.2012, p. 3

Décision d'exécution 2012/167/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan
JO L 87 du 24.3.2012, p. 60

Règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 753/2011 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan
JO L 87 du 24.3.2012, p. 1

Décision 2012/168/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran
JO L 87 du 24.3.2012, p. 85

Règlement (UE) n° 264/2012 du Conseil du 23 mars 2012 modifiant le règlement (UE) n° 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran
JO L 87 du 24.3.2012, p. 26

Décision 2012/205/PESC du Conseil du 23 avril 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran
JO L 110 du 24.4.2012, p. 35

Règlement (UE) n° 267/2012 du Conseil du 23 mars 2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et abrogeant le règlement (UE) n° 961/2010
JO L 88 du 24.3.2012, p. 1

Conclusions du Conseil sur la mutualisation et le partage des capacités militaires
doc. 7682/12

Conclusions du Conseil sur la région du Sahel
doc. 8067/12

Conclusions du Conseil sur la Biélorussie
doc. 8102/12

Conclusions du Conseil sur la Syrie
doc. 8076/12

**3158^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles
le 26 mars 2012**

Décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif
n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012
JO C 116 du 20.4.2012, p. 1

2012/261/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 concernant la
mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de
l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la
Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2011/006
ES/Comunidad Valenciana – construction de bâtiments, présentée par l'Espagne)
JO L 130 du 17.5.2012, p. 21

2012/232/UE: Décision d'exécution du Conseil du 26 avril 2012 autorisant la Roumanie à appliquer
des mesures dérogeant à l'article 26, paragraphe 1, point a), et à l'article 168 de la
directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée
JO L 117 du 1.5.2012, p. 7

2012/189/UE: Décision du Conseil du 26 mars 2012 relative à la conclusion de l'accord
international sur le cacao de 2010
JO L 102 du 12.4.2012, p. 1

Décision du Conseil relative à la conclusion de la convention régionale sur les règles d'origine
préférentielles paneuroméditerranéennes
doc. 11343/10 + COR 1 (el)

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MARS 2012			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
3151^e session du Conseil de l'Union européenne (Justice et affaires intérieures), tenue à Bruxelles le 8 mars 2012 Décision n° 281/2012/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 573/2007/CE portant création du Fonds européen pour les réfugiés pour la période 2008-2013 dans le cadre du programme général "Solidarité et gestion des flux migratoires"	doc. 6444/12 + COR 1 (fi) + COR 2 (de) + REV 1 (lt) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 + ADD 1 COR 2 + ADD 1 COR 3	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: voix contre: UK n'ont pas pris part au vote: DK et IE
Déclaration de la Commission "Dans un esprit de compromis et afin que la proposition puisse être adoptée immédiatement, la Commission soutient la version finale du texte; elle note cependant que cela ne préjuge pas de son droit d'initiative quant au choix des bases juridiques, en particulier s'agissant du recours futur à l'article 80 TFUE."			
Déclaration du Conseil "Le Conseil déclare que la présente décision s'entend sans préjudice des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et dès lors également des négociations sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du Fonds "Asile et migration" pour la période 2014-2020 (doc. COM(2011) 751), y compris de la question de savoir si les priorités communes spécifiques de l'UE, fondées notamment sur des critères géographiques, seront fixées dans le règlement susvisé."			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MARS 2012			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Règlement (UE) n° 258/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (protocole relatif aux armes à feu) et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions	doc. PE-CONS 41/11	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: voix contre: DK
Déclaration de l'Allemagne, de la République tchèque, du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas concernant les modalités de mise en œuvre de l'article 11, paragraphes 2 et 3, du règlement "Pour se conformer à l'obligation imposée par l'article 11, paragraphe 2, du règlement de notifier aux autorités compétentes des autres États membres toute décision de refuser, annuler, suspendre, modifier ou révoquer une autorisation d'exportation, ou faire usage de la possibilité qu'offre l'article 11, paragraphe 3, de consulter les autorités compétentes du ou des États membres qui sont à l'origine des refus, annulations, suspensions, modifications ou révocations, l'Allemagne, la République tchèque, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas auront recours au canal de communication déjà utilisé pour l'échange d'informations au titre de l'article 4, paragraphe 1, de la position commune 2008/944/PESC du Conseil (COREU)." Directive 2012/12/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 modifiant la directive 2001/112/CE du Conseil relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine			
	doc. PE-CONS 74/11	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: voix contre: DE

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS
MARS 2012

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Déclaration de l'Allemagne "Pour l'Allemagne, il est particulièrement important de prévoir pour les jus de fruits des dispositions appropriées. Toutefois, certaines des dispositions de la proposition modifiant la directive 2001/112/CE donneraient lieu à une législation de l'UE sensiblement moins restrictive et entraîneraient une baisse de la qualité des produits visés, ce qui pourrait induire les consommateurs en erreur en ce qui concerne le niveau de la qualité. Cela vaut tout particulièrement pour les modifications proposées concernant la restitution de l'arôme naturel de fruit des "jus de fruits" (directement obtenus à partir de fruits, et non d'un concentré) et des "jus de fruits obtenus à partir d'un concentré." • Conformément à la législation de l'UE en vigueur, seul l'arôme de fruit temporairement perdu pendant la transformation du jus de fruits peut être restitué au même jus de fruits au terme du processus de production. L'approche moins restrictive qui est proposée, consistant à autoriser également l'ajout d'arôme obtenu au cours d'autres processus de production, cet ajout pouvant être effectué ad libitum, ne répond pas aux attentes des consommateurs en ce qui concerne les "jus de fruits" directement obtenus à partir de fruits. • De plus, la modification proposée consistant à rendre facultative la restitution de l'arôme dans les jus de fruits obtenus à partir d'un concentré, alors que cette restitution est obligatoire conformément à la législation de l'UE en vigueur, entraîne également une baisse de la qualité des produits visés et induit les consommateurs en erreur. Cela vaut tout particulièrement pour les jus de fruits obtenus à partir d'un concentré qui ont été fabriqués à partir de plusieurs fruits puisque, en vertu des modifications proposées, l'arôme d'un fruit de qualité élevée jouant un rôle décisif dans le goût du produit final ne doit plus nécessairement être restitué. Les consommateurs pourraient légitimement s'attendre à ce qu'un jus de fruits fabriqué à partir de plusieurs fruits contienne des arômes naturels de fruits de tous les fruits utilisés pour produire le jus de fruits à base de concentrés en question. La baisse de la qualité des jus de fruits obtenus à partir d'un concentré est aussi liée à la baisse des exigences concernant l'eau utilisée pour la restitution. Conformément à la législation de l'UE en vigueur, l'eau potable ne serait généralement pas suffisante, eu égard aux normes de qualité élevées relatives à la production de jus de fruits à partir d'un concentré. En fait, l'utilisation d'eau potable pourrait entraîner une accumulation indésirable de substances telles que le sodium ou le nitrate. En ce qui concerne la modification de la directive 2001/112/CE, l'Allemagne aurait de loin préféré une approche prenant davantage en compte la qualité et les consommateurs. L'Allemagne n'est donc pas en mesure de marquer son accord sur le texte de compromis modifiant la directive 2001/112/CE qui a été proposé, en raison des questions qui continuent de la préoccuper." Déclaration commune du Royaume-Uni, de l'Italie, de la France, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal "Le Royaume-Uni, l'Italie, la France, la Grèce, l'Espagne et le Portugal se déclarent préoccupés par le risque d'un impact plus large de la disposition qui figure à l'annexe I, chapitre II, point 2, cinquième tiret, deuxième alinéa, de la directive en question. Ils soulignent qu'une telle disposition ne devrait pas être utilisée à l'avenir pour d'autres catégories de denrées alimentaires visées par le règlement n° 1924/2006. Ils examineront toute proposition future de la Commission relative à l'utilisation de l'allégation "sans sucres ajoutés" dans le contexte du règlement n° 1924/2006 et dans le but d'éviter toute contradiction avec d'autres actes législatifs de l'UE en la matière."			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MARS 2012			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Directive du Parlement européen et du Conseil établissant un espace ferroviaire unique européen (Refonte)	doc. 18581/11 + COR 1 + COR 2 (pl) + REV 1 (el) + ADD 1	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: voix contre: LU et AT abstention: EE
Déclaration de l'Autriche "Sur le principe, l'Autriche approuve l'initiative visant à procéder à une refonte du premier paquet ferroviaire, l'objectif étant de simplifier le cadre réglementaire dans le secteur ferroviaire européen. La compétitivité du transport ferroviaire, solution de substitution respectueuse de l'environnement par rapport au transport routier, revêt une importance considérable pour l'Autriche. Toutefois, il convient de ne fixer au niveau européen que les grands principes le concernant et de laisser le soin aux États d'organiser leur secteur ferroviaire dans le cadre des objectifs européens. Toute obligation de séparer des entités au-delà de celle d'avoir des comptes et des bilans distincts entraîne une augmentation disproportionnée des charges financières et organisationnelles et constitue une interférence tout aussi disproportionnée dans la liberté des entreprises de ce secteur en termes de prise de décisions économiques, ce que l'Autriche ne peut accepter. L'Autriche rejette dès lors le libellé de l'article 13, paragraphes 3 et 6, et n'est pas en mesure de marquer son accord sur la position du Conseil en première lecture."			
3156^e session du Conseil de l'Union européenne (Transports, télécommunications et énergie), tenue à Bruxelles le 22 mars 2012 Règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 confiant à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) des tâches liées au respect des droits de propriété intellectuelle, notamment la réunion de représentants des secteurs public et privé au sein d'un Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE	doc. PE-CONS 80/11 + REV 1 (sv)	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: abstention: DE
Déclaration du Conseil et de la Commission "Le présent règlement ne peut être interprété comme incluant ou conférant des compétences ou des obligations relevant du titre V du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne."			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MARS 2012			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Règlement (UE) n° 387/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 modifiant le règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil relatif au Fonds européen pour la pêche en ce qui concerne certaines dispositions ayant trait à la gestion financière pour certains États membres qui connaissent de graves difficultés ou une menace de graves difficultés quant à leur stabilité financière	doc. PE-CONS 1/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: abstention: BG
Déclaration commune de la Commission et du Conseil sur l'incidence budgétaire "Le Conseil et la Commission considèrent que le règlement visé devra également être examiné dans le cadre des restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés tous les États membres, qui devraient être dûment prises en compte dans le budget de l'UE pour 2012 et 2013. Toute majoration des sommes versées consécutive à l'entrée en vigueur de ce règlement devrait être traitée suivant la procédure prévoyant que la Commission présentera, pour septembre 2012, des chiffres actualisés concernant les crédits de paiement inscrits à la rubrique 2, qu'elle utilisera, si nécessaire, le virement global pour 2012, sous réserve d'autres besoins éventuels dans le cadre d'autres lignes budgétaires du cadre financier, et qu'elle présentera, si cela s'avère encore nécessaire ensuite, un projet de budget rectificatif à cette seule fin." Déclaration du Conseil sur le cofinancement et sur les perspectives financières pour la période 2014-2020 "Le Conseil confirme que le cofinancement est un principe fondamental de la politique commune de la pêche, dans la mesure où la prise en charge, la responsabilité et la sélection des projets s'en trouvent assurées avec une valeur ajoutée maximale. Toute dérogation à ce principe devrait donc être exceptionnelle. La modification visée est justifiée par la crise sans précédent frappant les marchés financiers internationaux ainsi que par le ralentissement économique et ne devrait pas préjuger de l'issue des négociations sur le paquet législatif relatif à la PCP pour la prochaine période de financement."			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MARS 2012			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Déclaration de la République de Bulgarie "1. La République de Bulgarie a toujours défendu l'idée que la solution aux problèmes liés à la crise économique et financière passe par une approche coordonnée au niveau de l'UE. La crise met les budgets nationaux sous pression et compromet l'investissement partout dans l'Union européenne. 2. La République de Bulgarie maintient de fortes réserves à l'égard de la proposition visant à relever temporairement les taux de cofinancement des fonds de l'UE en faveur des États membres qui font l'objet de programmes d'assistance financière. 3. L'approche proposée est discriminatoire à l'égard des États membres qui, tout au long de la crise, ont consenti des efforts considérables pour maintenir la discipline budgétaire et financière, évitant ainsi de connaître des problèmes de liquidités. La proposition aurait dû prévoir également des mécanismes destinés à encourager les efforts des États membres qui se montrent rigoureux. Elle aurait dû s'adresser aussi aux États membres qui respectent la discipline budgétaire et financière mais qui, en raison de la crise économique, ont eux aussi des difficultés temporaires à sauvegarder le cofinancement. 4. Le rejet d'une telle approche pourrait constituer un encouragement "inapproprié" pour ceux qui n'ont pas respecté la discipline budgétaire et financière. La modification risque de dissuader les États membres de se conformer au pacte de stabilité et de croissance et de maintenir une politique budgétaire saine et durable. 5. La présente position a été exposée par le Premier ministre bulgare lors du Conseil européen, ainsi qu'au sein du Conseil des affaires générales et du Conseil ECOFIN, et elle a le soutien du Parlement bulgare."			
3158^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 26 mars 2012 Décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012	doc. 7422/12	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur, excepté: abstention: LU, NL et SE

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3151^e session du Conseil de l'Union européenne (Justice et affaires intérieures), tenue à Bruxelles le 8 mars 2012 Conclusions du Conseil sur la suite donnée à l'évaluation Schengen effectuée en 2009-2010 - Évaluation Schengen de la France doc. 6334/12 Décision d'exécution 2012/144/PESC du Conseil du 8 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire doc. 6413/12 Règlement d'exécution (UE) n° 193/2012 du Conseil du 8 mars 2012 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire doc. 6416/12 2009/496/CE, Euratom: Décision du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions du 26 juin 2009 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des publications de l'Union européenne doc. 6402/12 Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, au remplacement des protocoles nos 1, 2 et 3 et de leurs annexes et aux modifications de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part doc. 15975/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
2012/176/UE: Décision du Conseil du 8 mars 2012 relative à la signature d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux principes généraux de la participation du Royaume du Maroc aux programmes de l'Union doc. 12712/10 + COR 1 (en) Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 12/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les mesures prises par l'UE ont-elles contribué à l'adaptation de la capacité des flottes de pêche aux possibilités de pêche existantes?" doc. 6508/12 2012/243/UE: Décision du Conseil du 8 mars 2012 concernant la conclusion d'un protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée, et fixant les règles de procédure y afférentes doc. 9138/11 + COR 1 (fi) Conclusions du Conseil concernant l'établissement de lignes directrices en vue du renforcement de la gouvernance politique dans le cadre de la coopération Schengen doc. 7238/2/12 REV 2 Conclusions du Conseil concernant un cadre commun pour une solidarité réelle et concrète à l'égard des États membres dont le régime d'asile est soumis à des pressions particulièrement fortes, notamment en raison de flux migratoires mixtes doc. 7115/12	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3152^e session du Conseil de l'Union européenne (Environnement), tenue à Bruxelles le 9 mars 2012	
Décision du Conseil relative à une position de l'Union, au sein du comité mixte de coopération douanière Union européenne-États-Unis, concernant la reconnaissance mutuelle du programme relatif aux opérateurs économiques agréés de l'Union européenne et du programme de partenariat douane-commerce contre le terrorisme des États-Unis doc. 6759/12 ADD 1 COR 1 (lt) Déclaration du Conseil "Le Conseil est totalement favorable à la décision de conclure avec les États-Unis un accord de reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés, ce qui garantira la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et facilitera les échanges entre l'Union européenne et les États-Unis. Conscients du fait que la section V, point 3, quatrième tiret, sur le traitement des données par les parties contractantes revêt une importance nationale pour les États-Unis, l'UE et ses États membres ont accepté à titre exceptionnel d'inclure cette disposition dans la décision. Au cas où d'autres pays tiers souhaiteraient introduire une disposition de cette nature dans un accord à signer avec l'UE, la situation sera évaluée au cas par cas, compte tenu de la protection des données et d'autres dispositions juridiques pertinentes." Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine établissant un cadre pour la participation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne doc. 6653/12	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES
MARS 2012

AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Déclaration des Etats membres de l'UE qui appliquent une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE à laquelle l'ancienne République yougoslave de Macédoine participe, concernant la renonciation aux demandes d'indemnités pour la participation de l'ancienne République yougoslave de Macédoine aux opérations de gestion de crise menées par l'UE "Les États membres de l'UE qui appliquent une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE, à laquelle l'ancienne République yougoslave de Macédoine participe, s'efforceront, dans la mesure où leur ordre juridique interne le permet, de renoncer autant que possible à présenter des demandes d'indemnités à l'encontre de l'ancienne République yougoslave de Macédoine en cas de lésion corporelle, de décès de membres de leur personnel, ou de dommage ou de perte se rapportant à des biens leur appartenant et utilisés par l'opération de gestion de crise menée par l'UE, si la lésion corporelle, le décès, le dommage ou la perte: - est causé par des membres du personnel originaires de l'ancienne République yougoslave de Macédoine dans l'accomplissement de leurs tâches en liaison avec l'opération de gestion de crise menée par l'UE, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, ou - résulte de l'utilisation de biens, quels qu'ils soient, appartenant à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, à condition que ces biens aient été utilisés en liaison avec l'opération et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle des membres du personnel de l'opération de gestion de crise menée par l'UE originaires de l'ancienne République yougoslave de Macédoine utilisant ces biens." Déclaration de l'ancienne République yougoslave de Macédoine concernant la renonciation aux demandes d'indemnités à l'encontre de tout État participant aux opérations de gestion de crise menées par l'UE "L'ancienne République yougoslave de Macédoine qui applique une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE s'efforcera, dans la mesure où son ordre juridique interne le permet, de renoncer autant que possible à présenter des demandes d'indemnités à l'encontre de tout autre État participant à l'opération de gestion de crise menée par l'UE en cas de lésion corporelle, de décès de membres de son personnel, ou de dommage ou de perte se rapportant à des biens lui appartenant et utilisés par l'opération de gestion de crise menée par l'UE, si la lésion corporelle, le décès, le dommage ou la perte: - est causé par des membres du personnel dans l'accomplissement de leurs tâches en liaison avec l'opération de gestion de crise menée par l'UE, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, ou - résulte de l'utilisation de biens, quels qu'ils soient, appartenant à des États participant à l'opération de gestion de crise menée par l'UE, à condition que ces biens aient été utilisés en liaison avec l'opération et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle des membres du personnel de l'opération de gestion de crise menée par l'UE utilisant ces biens." Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine établissant un cadre pour la participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne doc. 17177/11	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES

MARS 2012

AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Déclaration des Etats membres de l'UE qui appliquent une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE à laquelle la Bosnie-Herzégovine participe, concernant la renonciation aux demandes d'indemnités pour la participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de gestion de crises menées par l'UE "Les Etats membres de l'UE qui appliquent une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE à laquelle la Bosnie-Herzégovine participe s'efforceront, dans la mesure où leur ordre juridique interne le permet, de renoncer autant que possible à présenter des demandes d'indemnités à l'encontre de la Bosnie-Herzégovine en cas de lésion corporelle ou de décès de membres de leur personnel, ou de dommage ou de perte se rapportant à des biens leur appartenant et utilisés par l'opération de gestion de crise menée par l'UE, si la lésion corporelle, le décès, le dommage ou la perte: - est causé par des membres du personnel originaires de Bosnie-Herzégovine dans l'accomplissement de leurs tâches en liaison avec l'opération de gestion de crise menée par l'UE, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, - ou résulte de l'utilisation de biens, quels qu'ils soient, appartenant à la Bosnie-Herzégovine, à condition que ces biens aient été utilisés en liaison avec l'opération et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle des membres du personnel de l'opération de gestion de crise menée par l'UE originaires de Bosnie-Herzégovine utilisant ces biens." Déclaration de la Bosnie-Herzégovine concernant la renonciation aux demandes d'indemnités à l'encontre de tout Etat participant aux opérations de gestion de crise menées par l'UE "La Bosnie-Herzégovine qui applique une décision du Conseil de l'UE relative à une opération de gestion de crise menée par l'UE s'efforcera, dans la mesure où son ordre juridique interne le permet, de renoncer autant que possible à présenter des demandes d'indemnités à l'encontre de tout autre Etat participant à l'opération de gestion de crise menée par l'UE en cas de lésion corporelle ou de décès de membres de son personnel, ou de dommage ou de perte se rapportant à des biens lui appartenant et utilisés par l'opération de gestion de crise menée par l'UE, si la lésion corporelle, le décès, le dommage ou la perte: - est causé par des membres du personnel dans l'accomplissement de leurs tâches en liaison avec l'opération de gestion de crise menée par l'UE, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, ou - résulte de l'utilisation de biens, quels qu'ils soient, appartenant à des Etats participant à l'opération de gestion de crise menée par l'UE, à condition que ces biens aient été utilisés en liaison avec l'opération et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle des membres du personnel de l'opération de gestion de crise menée par l'UE utilisant ces biens." Conclusions du Conseil concernant la feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 doc. 6837/12 Conclusions du Conseil sur le suivi de la 17^e session de la conférence des Parties (COP 17) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7^e session de la réunion des Parties (CMP 7) au protocole de Kyoto (Durban, Afrique du Sud, du 28 novembre au 9 décembre 2011) doc. 6841/12	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil: Rio + 20: Pistes pour un avenir durable doc. 6892/12 3153^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières), tenue à Bruxelles le 13 mars 2012 Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 13/2011 de la Cour des comptes concernant le régime douanier 42 doc. 6967/12 + COR 1 + COR 2 (pt) 2012/193/UE: Décision du Conseil du 13 mars 2012 relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'arrangement entre l'Union européenne et la République d'Islande, la Principauté de Liechtenstein, le Royaume de Norvège et la Confédération suisse sur la participation de ces États aux travaux des comités qui assistent la Commission européenne dans l'exercice de ses pouvoirs exécutifs dans le domaine de la mise en œuvre, de l'application et du développement de l'acquis de Schengen doc. 7763/1/10 REV 1 Conclusions du Conseil - Position de l'Union européenne en vue de la 85^e session du Conseil de l'Organisation internationale du cacao (OIC) (Guayaquil, Équateur, du 26 au 30 mars 2012) doc. 7148/1/12 REV 1 Décision 2012/149/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la position commune 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée doc. 6803/12 Décision du Conseil 2012/150/PESC du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2011/872/PESC portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme doc. 6996/12	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Règlement d'exécution (UE) n° 213/2012 du Conseil du 13 mars 2012 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 1375/2011 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doc. 6999/12 + COR 1 (en) 2012/156/UE: Décision d'exécution du Conseil du 13 mars portant suspension des engagements du Fonds de cohésion en faveur de la Hongrie à partir du 1^{er} janvier 2013 doc. 6952/12 + COR 1 (sl) Conclusions du Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte doc. 6905/1/12 REV 1 2012/211/UE: Décision du Conseil du 13 mars 2012 modifiant la décision 2011/734/UE adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif doc. 7504/12 3154^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères/commerce), tenue à Bruxelles le 16 mars 2012 Conclusions du Conseil concernant l'approche de l'UE à l'égard du commerce, de la croissance et du développement au cours de la prochaine décennie doc. 7412/12 3155^e session du Conseil de l'Union européenne (Agriculture et pêche), tenue à Bruxelles les 19 et 20 mars 2012 Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE à l'égard de la Convention internationale pour la protection des végétaux doc. 7132/1/12 REV 1	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n°11/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité ?" doc. 7484/12 Décision du Conseil du 19 mars 2012 portant renouvellement du mandat du vice-président de l'Office communautaire des variétés végétales doc. 6757/12 Décision 2012/159/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte doc. 7451/12 Décision 2012/158/PESC du Conseil du 19 mars 2012 modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine doc. 7350/12 2012/177/UE: Décision du Conseil du 19 mars 2012 modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Bank of Greece, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales doc. 6627/12 Conclusions du Conseil sur la communication de la Commission relative à la dimension extérieure de la politique commune de la pêche doc. 7087/1/12 REV 1 ADD 1 COR 1	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3157^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Bruxelles les 22 et 23 mars 2012	
Décision du Conseil relative à la signature et la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie établissant un cadre pour la participation de la République d'Albanie aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne doc. 9993/11 Décision 2012/174/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant l'action commune 2008/851/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie doc. 6691/12 + COR 1 (de) Décision 2012/173/PESC du Conseil du 23 mars 2012 relative à l'activation du centre d'opérations de l'Union européenne pour les missions et l'opération relevant de la politique de sécurité et de défense commune se déroulant dans la Corne de l'Afrique doc. 5643/12 Décision 2012/166/PESC du Conseil du 23 mars 2012 visant à soutenir les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive doc. 6876/12 + COR 1 (hu) Approbation de la position à adopter par l'Union européenne et ses États membres au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation portant sur la mise en œuvre du plan d'action UE-Jordanie pour la PEV doc. 7685/1/12 REV 1 ADD 1	

**INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES
MARS 2012**

AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Déclaration de la Commission à la suite de l'adoption de conclusions du Conseil sur la position de l'UE à adopter au sein du Conseil d'association UE-Jordanie "La Commission constate que le texte final adopté par le Conseil s'écarte de la proposition initiale, qui prévoyait l'adoption par le Conseil d'une décision unique, selon la pratique en usage avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La Commission croit comprendre que la procédure suivie dans le cas présent ne constitue pas un précédent pour la procédure à utiliser à l'avenir en vue de l'adoption de positions de l'Union à propos d'autres plans d'action." Décision 2012/170/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) doc. 7631/12 Décision d'exécution 2012/171/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie doc. 7758/12 ADD 1 Règlement d'exécution (UE) n° 265/2012 du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre l'article 8 bis, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie doc. 7760/12 ADD 1 Décision d'exécution 2012/256/PESC du Conseil du 14 mai 2012 mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie doc. 7762/12 ADD 1 Règlement d'exécution (UE) n° 410/2012 du Conseil du 14 mai 2012 mettant en œuvre l'article 32, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie doc. 7763/12 ADD 1 Décision d'exécution 2012/167/PESC du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan doc. 7013/12	

**INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES
MARS 2012**

AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Règlement d'exécution (UE) n° 263/2012 du Conseil du 23 mars 2012 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 753/2011 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan doc. 7020/12 + ADD 1 REV 1 Décision 2012/168/PESC du Conseil du 23 mars 2012 modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran doc. 7628/12 ADD 1 REV 1 Règlement (UE) n° 264/2012 du Conseil du 23 mars 2012 modifiant le règlement (UE) n° 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran doc. 7740/12 ADD 1 COR 1 Décision 2012/205/PESC du Conseil du 23 avril 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran doc. 7630/12 Règlement (UE) n° 267/2012 du Conseil du 23 mars 2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et abrogeant le règlement (UE) n° 961/2010 doc. 6697/12	
Déclaration du Conseil et de la Commission "1. Les délégations sont convenues d'examiner la question de la nécessité d'assurer la continuité des services fournis au titre de contrats portant sur la sécurité et l'entretien des biens utilisés dans le cadre de la prospection ou de l'exploitation d'hydrocarbures au sein de l'Union européenne, afin de prévenir le risque de dommages à l'environnement et de destruction de ces avoirs. 2. Le Conseil et la Commission ont décidé de réexaminer, avant la session que le Conseil des affaires étrangères tiendra en mai 2012, l'exemption (applicable jusqu'au 1^{er} juillet 2012) prévue à l'article 12, paragraphe 2, du règlement du Conseil pour ce qui est de la fourniture, directement ou indirectement, d'assurances de responsabilité civile et de responsabilité environnementale, ainsi que de produits de réassurance. Lors de ce réexamen, le Conseil et la Commission tiendront dûment compte de la disponibilité et du prix du pétrole brut et des produits pétroliers produits dans des pays autres que l'Iran, ainsi que des effets que l'expiration de cette exemption aurait sur les marchés mondiaux du pétrole et sur les pays tiers prenant des mesures similaires à l'encontre de l'Iran."	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MARS 2012	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur la mutualisation et le partage des capacités militaires doc. 7682/12 Conclusions du Conseil sur la région du Sahel doc. 8067/12 Conclusions du Conseil sur la Biélorussie doc. 8102/12 Conclusions du Conseil sur la Syrie doc. 8076/12 3158^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 26 mars 2012 2012/261/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2011/006 ES/Comunidad Valenciana – construction de bâtiments, présentée par l'Espagne) doc. 7377/12 2012/232/UE: Décision d'exécution du Conseil du 26 avril 2012 autorisant la Roumanie à appliquer des mesures dérogeant à l'article 26, paragraphe 1, point a), et à l'article 168 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée doc. 7009/12 + REV 1 (da) 2012/189/UE: Décision du Conseil du 26 mars 2012 relative à la conclusion de l'accord international sur le cacao de 2010 doc. 7711/12 Décision du Conseil relative à la conclusion de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes doc. 11343/10 + COR 1 (el)	